

QUESTION ÉCRITE E-3347/09
posée par Maria Matsouka (PSE)
à la Commission

Objet: Précarité et discontinuité des mesures économiques prises par le gouvernement grec pour combler le déficit public et résoudre la crise

Dans le souci de combler le déficit public, le gouvernement grec a décidé d'imposer une cotisation exceptionnelle aux personnes physiques à revenus élevés. Parallèlement, pour améliorer le sort des catégories les plus faibles économiquement, il a également décidé d'octroyer des indemnités forfaitaires ponctuelles, plutôt que des augmentations annuelles. Considérant que, cette fois encore, aucune mesure n'a été prise pour réprimer le scandale de la fraude fiscale et du non-versement des cotisations patronales, il est certain, non seulement, que ce sont à nouveau ceux qui s'adonnent à la fraude fiscale et ceux qui s'abstiennent de payer les cotisations patronales qui se verront récompenser, mais aussi, que l'efficacité de cette politique sera limitée. D'autre part, 20 jours après l'annonce de l'octroi des indemnités en question, le ministre de l'emploi a fait savoir que le gouvernement renonçait à cette politique des revenus pour revenir à l'augmentation proportionnelle, laquelle a pourtant pour effet de réduire sensiblement les revenus déjà particulièrement peu élevés des travailleurs et des retraités.

Concernant ces décisions économiques du gouvernement grec, la Commission pourrait-elle répondre aux questions suivantes?

1. Est-elle au fait de cette stratégie économique du gouvernement grec?
2. Des évaluations ont-elles été faites de l'efficacité de cette stratégie au regard à la fois du déficit public et de la crise?
3. Juge-t-elle approprié le caractère fragmentaire des mesures en question?